

La violence scolaire est toujours là

Mardi 9 février, Madame MORANO, secrétaire d'Etat à la Famille, était interrogée sur France 3, en prélude à la retransmission télévisée de la séance des questions des députés au gouvernement.

La journaliste demande à Nadine MORANO son point de vue sur la situation du lycée Adolphe Chérioux d'IVRY-SUR-SEINE, dans l'académie de CRETEIL. Depuis l'agression à l'arme blanche d'un élève de la cité scolaire par un jeune inconnu, dans l'enceinte de l'établissement, les professeurs exercent leur droit de retrait et sont soutenus par leurs élèves et des parents.

Comme à son habitude, le Recteur MAROIS a proposé des mesures dilatoires pour rassurer les membres de la cité scolaire mise en émoi et effrayée, à juste titre, par cette nouvelle manifestation de la violence scolaire. Evidemment, ses propositions ont été prises pour ce qu'elles sont : du néant.

Par ailleurs, le ministre de l'Education Nationale a annoncé qu'il comptait bien défalquer de leurs traitements les journées de retrait des professeurs qui exercent leur droit, mais qu'il considère, lui, comme des journées de grève ...

Disons que le bâton ministériel est nettement plus gros que la botte de carottes du Recteur !

Pour revenir à Madame Nadine MORANO, qui par ailleurs pense que le « verlan » est un argot maghrébin, elle a esquivé les questions posées avec une maladresse qui confirme celle qu'elle a déjà montrée dans le débat sur l'identité nationale. Cette maladresse n'a rien de touchant : elle traduit beaucoup de bêtise mal dissimulée sous une réputation de culot.

Elle a parlé des « gadgets » prévus pour éradiquer la violence à l'école : outre les portiques électroniques pour sécuriser les entrées des collèges et lycées (il y a des entreprises qui se frottent les mains à la perspectives de juteuses commandes, comme se sont frottées les mains, il y a peu, les entreprises pharmaceutiques grâce aux vaccins contre H1N1 ...), elle a listé les propositions de FILLON – la Marseillaise, le drapeau sur les façades des écoles, la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen affichée dans toutes les classes, et autres dispositifs à la marge.

Des postes de surveillants en plus ? Le Recteur a fait tout ce qu'il pouvait faire ...

Madame MORANO a surtout insisté sur la responsabilité des parents dans l'éducation de leurs enfants ... Les portes enfoncées (pas besoin, là, de portiques électroniques !) de la bien-pensance catholique ...

Pas une seule fois, Madame le Secrétaire d'Etat n'a prononcé le mot République, même si elle a parfois complaisamment mentionné certaines de ses valeurs

Officiellement, elle est pourtant membre d'un gouvernement de la République.

Pas une seule fois, non plus, celle qui est tout de même secrétaire d'Etat à la famille n'a parlé du **Conseil des Droits et Devoirs des Familles** (CDDF) institué par la loi du 5 mars 2007 dont le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas SARKOZY, fut l'initiateur.

Pourtant le CDDF, s'il est mis en place et fonctionne dans un véritable esprit républicain dans chaque commune où s'en ressent le besoin, est un excellent outil contre la fallacieuse illusion que l'institution scolaire peut, toute seule, éradiquer la violence qui la défigure et dont depuis des années elle n'a pu venir à bout.

Le CDDF réunit autour du maire divers partenaire sociaux et institutionnels dont le chef d'établissement, le procureur de la République ou un de ses substituts, et éventuellement un représentant de la gendarmerie ou de la police. Avec la famille dont l'enfant pose problème, et avec cet enfant lui-même, le CDDF établit un contrat destiné à mettre un terme au comportement contestable de l'élève concerné (insolence et autres incivilités, refus de travailler, dégradation du matériel, absentéisme, ...)

Le CDDF assure le suivi de la mise en application du contrat, de son exécution ou de son inexécution. Il peut le modifier en l'allégeant ou en l'aggravant. Il y met fin quand tout est rentré dans l'ordre.

Ce CDDF travaille à la responsabilisation de l'enfant et de sa famille ; il entraîne la prise en compte de situations sociales douloureuses qui ne sont pas toujours venues à la connaissance de l'institution scolaire. Certes, il peut aller jusqu'à demander, en cas de forte réticence ou de mauvaise volonté de la famille à respecter ses engagements, la suspension provisoire du versement des allocations familiales, ce qui met en cause une autre composante institutionnelle, le Conseil Général. Est-ce pour cela que le CDDF est à peu près resté lettre morte ?

Le soir même, Luc CHATEL intervenait sur la même affaire, sur la même chaîne télévisée, avec en prime l'élargissement de la mobilisation des personnels à d'autres établissements de l'académie de CRETEIL. Sa solution ? Celle qui a été mise en place dès sa prise de fonction au ministère : les équipes mobiles de sécurité !

Un emplâtre sur une jambe de bois, aux dires de tous ceux qui ont eu à les expérimenter dans l'académie de CRETEIL.

Pas plus que MORANO, CHATEL n'a parlé du CDDF.

Parce que c'est une mauvaise idée ?

De l'avis du SNCA e.i.L. Convergence, **c'est la meilleure idée de la loi du 5 mars 2007. Et sa mise en application est une de ses revendications.**